



WARRANTY

CALIFORNIA AND FEDERAL EXHAUST AND EVAPORATIVE EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT

YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

The California Air Resources Board, the United States Environmental Protection Agency and Chongqing Rato Technology Co., Ltd. (Rato), are pleased to explain the exhaust and evaporative emissions ("emissions") control system warranty on your 2024/2025 small off-road engine/equipment.

In California, new equipment that uses small off-road engines must be designed, built, and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. Rato must warrant the emissions control system on your small off-road engine/equipment for the period listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your small off-road engine/equipment leading to the failure of the emissions control system.

Your emissions control system may include parts such as the carburetor or fuel-injection system, the ignition system, catalytic converter, fuel tanks, fuel lines (for liquid fuel and fuel vapors), fuel caps, valves, canisters, filters, clamps and other associated components. Also included may be hoses, belts, connectors, and other emission-related assemblies.

Where a warrantable condition exists, Rato will repair your small off-road engine/equipment at no cost to you including diagnosis, parts and labor.

MANUFACTURER'S WARRANTY COVERAGE

The exhaust and evaporative emissions control system on your small off-road engine/equipment is warranted for two years. If any emissions-related part on your small off-road engine/equipment is defective, the part will be repaired or replaced by Rato.

OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES

As the small off-road engine/equipment owner, you are responsible for performance of the required maintenance listed in your owner's manual. Rato recommends that you retain all receipts covering maintenance on your small off-road engine/equipment, but Rato cannot deny warranty coverage solely for the lack of receipts or for your failure to ensure the performance of all scheduled maintenance.

As the small off-road engine/equipment owner, you should however be aware that Rato may deny your warranty coverage if your small off-road engine/equipment or a part has failed due to abuse, neglect, or improper maintenance or unapproved modifications.

You are responsible for presenting your small off-road engine/equipment to a Rato

WARRANTY



distribution center or service center as soon as the problem exists. The warranty repairs shall be completed in a reasonable amount of time, not to exceed 30 days.

If you have any questions regarding your warranty rights and responsibilities, you should contact BE POWER EQUIPMENT at 1-800-663-8331 (free phone) or Email at info@bepressure.com

DEFECTS WARRANTY REQUIREMENTS

A - The warranty period begins on the date the small off-road engine/equipment is delivered to an ultimate purchaser.

B - General Emissions Warranty Coverage. Rato warrants to the ultimate purchaser and each subsequent owner that the engine or equipment is:

1. Designed, built, and equipped to conform with all applicable regulations adopted by the Air Resources Board; and
2. Free from defects in materials and workmanship that causes the failure of a warranted part for a period of two years.

C - The warranty on emission-related parts will be interpreted as follows:

1. Any warranted part that is not scheduled for replacement as required maintenance in the written instructions must be warranted for the warranty period defined in Subsection (b)(2). If any such part fails during the period of warranty coverage, it must be repaired or replaced by Rato according to Subsection (4) below. Any such part repaired or replaced under the warranty must be warranted for the remaining warranty period.
2. Any warranted part that is scheduled only for regular inspection in the written instructions must be warranted for the warranty period defined in Subsection (b) (2). A statement in such written instructions to the effect of "repair or replace as necessary" shall advise owners of the warranty coverage for emissions related parts. Replacement within the warranty period is covered by the warranty and will not reduce the period of warranty coverage. Any such part repaired or replaced under warranty must be warranted for the remaining warranty period.
3. Any warranted part that is scheduled for replacement as required maintenance in the written instructions must be warranted for the period of time prior to the first scheduled replacement point for that part. If the part fails prior to the first scheduled replacement, the part must be repaired or replaced by Rato according to Subsection (4) below. Any such part repaired or replaced under warranty must be warranted for the remainder of the period prior to the first scheduled replacement point for the part.
4. Repair or replacement of any warranted part under the warranty provisions must be performed at no charge to the owner at a warranty station.



WARRANTY

5. Notwithstanding the provisions of Subsection (4) above, warranty services or repairs must be provided at distribution centers that are franchised to service the subject engine/equipment.
6. The owner must not be charged for diagnostic labor that leads to the determination that a warranted part is in fact defective, provided that such diagnostic work is performed at a warranty station.
7. Rato is liable for damages to other engine/equipment components proximately caused by a failure under warranty of any warranted part.
8. Throughout the emissions control system's warranty period set out in subsection (b)(2), Rato must maintain a supply of warranted parts sufficient to meet the expected demand for such parts and must obtain additional parts if that supply is exhausted.
9. Manufacturer-approved replacement parts that do not increase the exhaust or evaporative emissions of the engine or emissions control system must be used in the performance of any warranty maintenance or repairs and must be provided without charge to the owner. Such use will not reduce the warranty obligations of Rato.
10. Add-on or modified parts that are not exempted by the Air Resources Board may not be used. The use of any non-exempted add-on or modified parts will be grounds for disallowing a warranty claim. Rato will not be liable to warrant failures of warranted parts caused by the use of a non-exempted add-on or modified part.
11. Rato issuing the warranty shall provide any documents that describe the warranty procedures or policies within five working days of request by the Executive Officer.

D - Emission Warranty Parts List for Exhaust

1. Fuel Metering System
 - Carburetor and internal parts (and/or pressure regulator or fuel injection system).
 - Air/fuel ratio feedback and control system.
 - Cold start enrichment system.
2. Air Induction System
 - Controlled hot air intake system.
 - Intake manifold.
 - Air filter.
3. Ignition System
 - Spark Plugs.
 - Magneto or electronic ignition system.
 - Spark advance/retard system.
4. Exhaust Gas Recirculation (EGR) System
 - EGR valve body, and carburetor spacer if applicable.
 - EGR rate feedback and control system.
5. Air Injection System
 - Air pump or pulse valve.

WARRANTY



- Valves affecting distribution of flow.
- Distribution manifold.
- 6. Catalyst or Thermal Reactor System
 - Catalytic converter.
 - Thermal reactor.
 - Exhaust manifold.
- 7. Particulate Controls
 - Traps, filters, precipitators, and any other device used to capture particulate emissions.
- 8. Miscellaneous Items Used in Above Systems
 - Electronic controls.
 - Vacuum, temperature, and time sensitive valves and switches.
 - Hoses, belts, connectors, and assemblies.

E - Emission Warranty Parts List for Evap

1. Fuel Tank
2. Fuel Cap
3. Fuel Lines (for liquid fuel and fuel vapors)
4. Fuel Line Fittings
5. Clamps*
6. Pressure Relief Valves*
7. Control Valves*
8. Control Solenoids*
9. Electronic Controls*
10. Vacuum Control Diaphragms*
11. Control Cables*
12. Control Linkages*
13. Purge Valves*
14. Gaskets*
15. Liquid/Vapor Separator
16. Carbon Canister
17. Canister Mounting Brackets
18. Carburetor Purge Port Connector

*Note: As they relate to the evaporative emission control system.

Rato will furnish with each new small off-road engine/equipment written instructions for the maintenance and use of the engine/equipment by the owner.



GARANTIE

DÉCLARATION DE GARANTIE DE LA CALIFORNIE ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LES ÉMISSIONS D'ÉCHAPPEMENT ET L'ÉVAPORATION

VOS DROITS ET OBLIGATIONS DE GARANTIE

California air resources board, l'environnemental protection agency des états-unis et chongqing rato technology co., ltd. (rato) ont le plaisir de vous expliquer la garantie du système de contrôle des émissions et des émissions par évaporation («émissions») de votre petit appareil 2024/2025. moteur / équipement de route.

En californie, les nouveaux équipements utilisant de petits moteurs tout-terrain doivent être conçus, construits et équipés pour répondre aux normes strictes de l'état en matière de lutte contre le smog. rato doit garantir le système de contrôle des émissions de votre petit moteur / équipement tout-terrain pour la période indiquée ci-dessous, à condition qu'aucun abus, négligence ou mauvais entretien de votre petit moteur / équipement non-route n'ait entraîné l'échec du système de contrôle des émissions. .

Votre système de contrôle des émissions peut inclure des pièces telles que le carburateur ou le système d'injection de carburant, le système d'allumage, le convertisseur catalytique, les réservoirs de carburant, les conduites de carburant (pour le carburant liquide et les vapeurs de carburant), les bouchons de carburant, les soupapes, les bidons, les filtres, les colliers de serrage et autres. composants associés. sont également inclus les tuyaux, courroies, connecteurs et autres ensembles liés aux émissions.

Lorsqu'il existe une condition de garantie, rato réparera gratuitement votre petit moteur / équipement tout-terrain, diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris.

COUVERTURE DE GARANTIE DU FABRICANT

Le système de contrôle des gaz d'échappement et de l'évaporation sur votre petit moteur / équipement tout-terrain est garanti pendant deux ans. si une pièce liée aux émissions de votre petit moteur / équipement tout-terrain est défectueuse, elle sera réparée ou remplacée par rato.

RESPONSABILITÉS DE LA GARANTIE DU PROPRIÉTAIRE

En tant que propriétaire petit de moteur / d'équipement hors route, vous êtes responsable de l'exécution de l'entretien requis indiqué dans votre manuel du propriétaire. rato vous recommande de conserver tous les reçus concernant la maintenance de votre petit moteur / équipement tout-terrain, mais rato ne peut pas refuser la couverture de la garantie uniquement pour le manque de reçus ou pour ne pas avoir assuré l'exécution de toutes les tâches de maintenance programmées.

En tant que propriétaire de petit moteur / équipement hors route, vous devez toutefois savoir que rato peut refuser votre couverture de garantie si votre petit moteur / équipement tout-terrain ou une pièce est tombé en panne en raison d'un abus, d'une négligence, d'un mauvais entretien ou de modifications non approuvées.

Vous êtes responsable de présenter votre petit moteur / équipement tout-terrain à un centre de distribution ou de service après-vente rato dès que le problème existe. les réparations sous garantie doivent être effectuées dans un délai raisonnable ne dépassant pas

sant pas 30 jours.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités en matière de garantie, vous devez contacter be power equipment au 1-800-663-8331 (téléphone gratuit) ou par courrier électronique à l'adresse info@bepressure.com.

DÉFAUTS EXIGENCES DE LA GARANTIE

A - La période de garantie commence à la date à laquelle le petit moteur / équipement tout-terrain est livré à l'acheteur final.

B - Couverture générale de la garantie des émissions. rato garanti à l'acheteur final et à chaque propriétaire ultérieur que le moteur ou l'équipement est:

Conçus, construits et équipés de manière à être conformes à tous les règlements applicables adoptés par le air resources board; et exempt de défauts de matériaux et de fabrication entraînant la défaillance d'une pièce sous garantie pendant une période de deux ans.

C - La garantie sur les pièces liées aux émissions sera interprétée comme suit:

Toute pièce garantie dont le remplacement n'est pas planifié comme prévu dans les instructions écrites doit être garantie pour la période de garantie définie à la sous-section (b) (2). si l'une de ces pièces tombe en panne pendant la période de garantie, elle doit être réparée ou remplacée par rato conformément au paragraphe (4) ci-dessous. toute pièce réparée ou remplacée dans le cadre de la garantie doit être garantie pour la période de garantie restante.

Toute pièce sous garantie qui ne doit être inspectée régulièrement dans les instructions écrites que pour une inspection régulière doit être garantie pour la période de garantie définie à l'alinéa b) (2). une déclaration dans de telles instructions écrites à l'effet de «réparer ou remplacer si nécessaire» informera les propriétaires de la couverture de la garantie pour les pièces liées aux émissions. le remplacement effectué pendant la période de garantie est couvert par la garantie et ne réduira pas la période de couverture. toute pièce de ce type réparée ou remplacée sous garantie doit être garantie pour la période de garantie restante.

Toute pièce sous garantie dont le remplacement est programmé conformément aux instructions écrites doit être justifiée pour la période précédant le premier point de remplacement prévu pour cette pièce. si la pièce fait défaut avant le premier remplacement prévu, elle doit être réparée ou remplacée par rato conformément au paragraphe (4) ci-dessous. toute pièce réparée ou remplacée sous garantie doit être garantie pour le reste de la période précédant le premier remplacement prévu de la pièce. la réparation ou le remplacement de toute pièce garantie en vertu des dispositions de la garantie doit être effectué sans frais pour le propriétaire dans un centre de garantie. nonobstant les dispositions du paragraphe (4) ci-dessus, des services de garantie ou des réparations doivent être fournis dans des centres de distribution franchisés pour assurer la maintenance du moteur / équipement en question.

Le propriétaire ne doit pas être facturé pour le travail de diagnostic menant à la conclusion qu'une pièce garantie est effectivement défectueuse, à condition que ce travail de



GARANTIE

diagnostic soit effectué dans un centre de garantie.

Rato est responsable des dommages subis par d'autres composants du moteur / de l'équipement et causés par une défaillance sous garantie de toute pièce sous garantie. pendant toute la période de garantie du système de contrôle des émissions définie au paragraphe (b) (2), rato doit maintenir un nombre de pièces sous garantie suffisant pour répondre à la demande attendue pour ces pièces et obtenir des pièces supplémentaires si cette fourniture est épuisée.

Les pièces de rechange approuvées par le fabricant qui n'augmentent pas les émissions d'échappement ou d'évaporation du moteur ou du système de contrôle des émissions doivent être utilisées dans le cadre de tout entretien ou réparation sous garantie et doivent être fournies sans frais pour le propriétaire. une telle utilisation ne réduira pas les obligations de garantie de rato.

Les pièces ajoutées ou modifiées qui ne sont pas exemptées par le air resources board ne peuvent pas être utilisées. l'utilisation de pièces ajoutées ou modifiées non exemptées constituera un motif de rejet d'une demande de garantie. rato ne sera pas tenu de garantir les défaillances des pièces sous garantie causées par l'utilisation d'une pièce ajoutée ou modifiée non exemptée.

Rato émettant la garantie doit fournir tous les documents décrivant ces procédures ou politiques de garantie dans les cinq jours ouvrables suivant la demande de l'administrateur

D - Liste des pièces sous garantie des émissions pour échappement

1. Système de dosage de carburant
 - Carburateur et pièces internes (et / ou régulateur de pression ou système d'injection de carburant).
 - Contrôle du rapport air / carburant et système de contrôle.
 - Système d'enrichissement à démarrage à froid.
2. Système d'induction d'air
 - Système d'admission d'air chaud contrôlé.
 - Tubulure d'admission.
 - Filtre à air.
3. Système de mise à feu
 - Bougies.
 - Magnéto ou allumage électronique.
 - Spark advance/retard system.
4. Système de recyclage des gaz d'échappement (EGR)
 - Corps de la vanne EGR et entretoise de carburateur, le cas échéant.
 - Système de retour et de contrôle du taux EGR.
5. Système d'injection d'air
 - Pompe à air ou valve à impulsion.
 - Les vannes affectant la distribution du flux.
 - Collecteur de distribution.
6. Catalyseur ou système de réacteur thermique
 - Convertisseur catalytique.

- Réacteur thermique.
- Collecteur d'échappement.
- 7. Contrôle des particules
 - Les pièges, filtres, précipitateurs et tout autre dispositif utilisé pour capter les émissions de particules.
- 8. Divers articles utilisés dans les systèmes ci-dessus
 - Commandes électroniques.
 - Vannes et interrupteurs sensibles au vide, à la température et au temps.
 - Tuyaux, courroies, connecteurs et assemblages.

E - Liste des pièces sous garantie des émissions pour Evap

1. Réservoir d'essence
2. Bouchon du réservoir d'essence
3. Lignes de carburant (pour le carburant liquide et les vapeurs de carburant)
4. Raccords de conduite de carburant
5. Pincés *
6. Soupapes de décharge de pression*
7. Vannes de contrôle *
8. Solénoïdes de contrôle *
9. Commandes électroniques *
10. Diaphragmes de contrôle du vide *
11. Câbles de contrôle *
12. Liens de contrôle *
13. Vannes de purge *
14. Joints *
15. Séparateur Liquide / Vapeur
16. Bidon de carbone
17. Supports de montage de bidon
18. Connecteur du port de purge du carburateur

* Remarque: En ce qui concerne le système de contrôle des émissions par évaporation.

Rato fournira avec chaque nouveau petit moteur / équipement tout-terrain des instructions écrites pour son entretien et son utilisation par le propriétaire.aavv